

INFORMATION A L'ATTENTION DES RIVERAINS DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'INDRE

Dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), le **Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre 36 (SABI 36)** a engagé un diagnostic des cours d'eau de son périmètre, soit l'Indre et ses affluents dans le département 36. L'objectif est de déterminer les secteurs où des actions de restauration et d'entretien seront nécessaires.

Les communes concernées en tout ou partie par le bassin versant de l'Indre sont : Arpheuilles, Chatillon-sur-Indre, Cléré-du-Bois, Clion-sur-Indre, Fléré-la-Rivière, Le Tranger, Murs, Palluau-sur-Indre, Saint-Cyran-du-Jambot, Saint-Médard, Obterre, Paulnay, Saintes-Gemme, Saulnay, Villiers, Frédille, Heugnes, Pellevoisin, Préaux, Villegouin, Brion, Francillon, Levroux, Saint-Pierre-de-Lamps, Villegongis, Vineuil, Argy, Buzançais, La Chapelle-Orthemale, Chézelles, Niherne, Saint-Genou, Saint-Lactencin, Sougé, Villedieu-sur-Indre, Fougerolles, Lys-Saint-Georges, Mers-sur-Indre, Montipouret, Tranzault, Aigurande, La Buxerette, Crevant, Crozon-sur-Vauvre, Saint-Denis-de-Jouhet, Briantes, Champillet, Chassignolles, Feusines, La Berthenoux, La Châtre, La Motte-Feuilly, Lacs, Le Magny, Lignerolles, Lourouer-Saint-Laurent, Montgivray, Montelvicq, Néret, Nohant-Vic, Pérassay, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Martin, Saint-Chartier, Saint-Christophe-en-Boucherie, Sainte-Sévère-sur-Indre, Sarzay, Sazeray, Thevet-Saint-Julien, Urciers, Verneuil-sur-Igneraie, Vicq-Exempt, Vigoulant, Vijon, Ardentes, Arthon, Châteauroux, Coings, Déols, Diors, Étretchet, Jeu-les-Bois, Montierchaume, Le Poinçonnet, Saint-Maur, Saint-Flovier (37), Saint-Priest la Marche (18), Bussière Saint-Georges (23).

Le bureau d'étude **GEONAT (87 000 LIMOGES)** est mandaté par le SABI 36 pour réaliser l'étude du réseau hydrographique du bassin versant de l'Indre, intégrant les cours d'eau et leurs bras secondaires le cas échéant, des biefs de moulin et des ouvrages hydrauliques sur le territoire des communes précitées.

Les prospections de terrain, qui s'effectuent à pied et dans le respect de la propriété privée, consistent à réaliser un diagnostic précis de l'état des cours d'eau et à déterminer les facteurs d'altération potentiels pour les composantes suivantes : lit mineur, berges, débit, continuité, lit majeur. Elles s'étaleront sur 10 mois de **novembre 2019 à septembre 2020**.

Les riverains peuvent contacter le bureau d'étude au **05 55 03 25 13** ou s'adresser au SABI 36 au **02 54 29 84 56** pour obtenir tout complément d'information. Le Syndicat D'Aménagement du Bassin de l'Indre 36 sollicite la bienveillance des riverains pour le bon déroulement de cette étude.

Le Président, Christophe VANDAELE

